

Chronique de l'Institut

René Durocher

Volume 34, numéro 2, septembre 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303872ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303872ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Durocher, R. (1980). Chronique de l'Institut. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34(2), 315–316. <https://doi.org/10.7202/303872ar>

CHRONIQUE DE L'INSTITUT

Lettre au Conservateur des Archives nationales du Québec — C'est avec beaucoup de satisfaction que les chercheurs en histoire ont vu se produire un grand nombre de transformations aux Archives nationales au cours des dernières années. La régionalisation autant que le récent déménagement du centre de la capitale sur le campus de l'Université Laval sont des mesures qui témoignent de votre dynamisme et de votre souci d'améliorer les conditions dans lesquelles doivent travailler les chercheurs.

Il est normal qu'un certain nombre de modifications administratives accompagnent tous ces changements pour assurer la protection des fonds dont vous avez la garde. Parmi toutes ces mesures il en est une qui nous cause quelque inquiétude. Le Conseil d'administration de l'Institut d'histoire de l'Amérique française m'a chargé d'attirer votre attention sur la nouvelle procédure en vigueur pour l'obtention d'un permis temporaire de consultation, lequel est obligatoire pour avoir accès aux salles de recherche et à la consultation des documents.

En plus de remplir un formulaire de demande, le chercheur doit, selon la circulaire que nous avons reçue, «fournir obligatoirement une recommandation de deux répondants occupant un poste officiel ou exerçant une fonction juridique (professeur, directeur de département ou doyen, supérieur immédiat, président de société historique ou généalogique, juge de paix, etc.)»

Cette procédure nous paraît lourde et susceptible de causer de sérieux ennuis au chercheur de l'extérieur de la ville de Québec qui aurait oublié d'obtenir les lettres de ses deux répondants car il devra retourner chez lui et perdre temps et argent.

Quant à l'efficacité de cette mesure elle est douteuse. S'il peut être relativement facile pour la plupart des gens d'obtenir ces lettres de recommandation, la démarche reste extrêmement ennuyeuse pour tous. De plus rien n'assurera l'archiviste que le répondant, qu'il soit doyen ou juge de paix, est qualifié pour apprécier les qualités de chercheur du demandeur ou la pertinence pour celui-ci de recourir aux archives.

[315]

Finalement, et c'est là notre inquiétude la plus vive, nous ne voyons pas pour quelles raisons on interdirait l'accès aux archives à un citoyen, quels que soient sa formation antérieure, ses relations ou les buts intellectuels qu'il poursuit. La seule raison pour exclure un individu ne peut être que d'ordre disciplinaire — vol, détérioration des documents, manque grave aux règlements raisonnables qui visent à la protection des fonds.

Les archives constituent une source d'information publique et ressortissent au patrimoine commun; le rôle des Archives nationales du Québec est à la fois d'en assurer la protection et l'accessibilité. Il nous semble qu'un système visant à s'assurer, sur place, l'identité exacte du chercheur, une information adéquate sur les règles d'utilisation en vigueur et une surveillance appropriée pourraient suffire à assurer vos louables objectifs de sécurité.

Espérant que vous accueillerez cette suggestion dans l'esprit de collaboration avec lequel elle est faite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de notre haute considération.

Congrès de l'Institut — 10 et 11 octobre 1980 — Le prochain Congrès de l'IHAF qui se tiendra au Motel Universel à Sainte-Foy promet d'être d'un grand intérêt par la variété des thèmes abordés et par la qualité des participants. Nous demandons à nos collègues universitaires d'attirer l'attention de leurs étudiants sur la tenue de ce Congrès. Ce sera pour eux une excellente occasion d'enrichir leur formation et de s'ouvrir sur le monde québécois de l'histoire.

Congrès de la Société des Professeurs d'histoire du Québec — Les 16, 17 et 18 octobre aura lieu le Congrès de la Société des Professeurs d'histoire du Québec au Château Frontenac à Québec. Pour renseignements, communiquer avec: Sylvain Cayer, Responsable du Congrès, 112 des Dominicaines, Beauport, Qué. G1E 6S9.

Congrès de Bucarest — Plusieurs membres de l'IHAF ont assisté au XV^e Congrès international des Sciences historiques qui s'est déroulé à Bucarest du 10 au 17 août. Mentionnons notamment la participation de Christian Laville à titre de co-rapporteur sur le thème de l'enseignement de l'histoire, de Robert Boily sur les états fédératifs et pluralistes, de Sylvie Vincent sur l'histoire orale et de Cornelius Jaenen qui a présenté une communication sur un aspect de l'histoire de la Nouvelle-France. Il faut féliciter notre collègue Stanley Ryerson qui a présidé le Comité d'organisation de la section canadienne pour son magnifique travail.

RENÉ DUROCHER
président de l'IHAF